

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE TRELIVAN

SEANCE DU 11 DECEMBRE 2025

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

LEBRETON Suzanne	GODET Pascal	BOTREL Marie-Claire
LUCAS Dominique	GUDEMARD Bruno	GUILLEMOT Jean-Claude
LE PROVOST Guy	FOURE Jean-Luc	KERJEAN Nathalie
PELHATRE Michel	THOMAS François	PICOUAYS Jacqueline
BERNAY Marie-Hélène	LEMAITRE Fabrice	YVART Didier

Absents Excusés :

- Madame RAULT Annie pouvoir à Monsieur LE PROVOST Guy
- Madame AMBROISE Fabienne pouvoir à Monsieur FOURE Jean-Luc
- Monsieur MAILLARD Rémi pouvoir à Madame BOTREL Marie-Claire
- Madame LEMONNIER Rosanna
- Madame CAYET Laurette pouvoir à Monsieur THOMAS François
- Madame BRIAND Marie
-

Secrétaire de séance : Madame KERJEAN Nathalie

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal du 6 novembre 2025

URBANISME ET TRAVAUX

Convention opérationnelle avec l'Etablissement Public Foncier de Bretagne parcelle AH166

Le Conseil Municipal :

- Demande l'intervention de l'Etablissement Public Foncier de Bretagne pour procéder aux acquisitions des parcelles répertoriées dans la convention opérationnelle d'actions foncières annexée à la présente délibération,
- Approuve ladite convention et autorise Madame la Maire à la signer ainsi que tout document nécessaire à son exécution,
- S'engage à racheter ou à faire racheter par un tiers qu'elle aura désigné les parcelles avant le 25/01/2033,

Ecole Jean Ferrat : Aménagement paysager de la cour de l'élémentaire, appel à candidatures du Parc Naturel Régional « récré en herbe »

Le Conseil municipal décide d'inscrire le projet d'aménagement paysager de la cour de l'élémentaire de l'école Jean Ferrat à l'appel à candidature du Parc Naturel Régional « récré en herbe ».

Club house : création d'un groupe de travail et validation du préprogramme

Le Conseil Municipal décide de constituer le groupe de travail avec les élus de la commission sports, valide le préprogramme et décide de lancer la consultation de maîtrise d'œuvre.

Voie verte Tréliwan – Quévert : Restitution de l'analyse des offres de la mission de maîtrise d'œuvre et validation du candidat retenu

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
Arrondissement de DINAN – Canton DINAN ouest
Séance du Conseil Municipal du 11 décembre 2025

Le Conseil Municipal approuve et valide le choix du cabinet A'DAO Urbanisme pour un montant d'honoraires de 6930 € HT

Projet Ecole maternelle : présentation de l'esquisse retenue et de l'équipe de maîtrise d'œuvre

Le Conseil Municipal approuve le choix du cabinet d'architectes retenu : GUINE – POTIN pour un montant d'honoraires de 301 645 € HT soit un taux de 15,793 %.

Rétrocession définitive Carré des Lys

Le Conseil Municipal approuve la rétrocession définitive des espaces et équipements communs du « Carré des Lys » dans le domaine public, parcelles AD60 et AD162 d'une superficie de 1095 m² et d'une longueur de voirie de 150 ml. Les frais de rétrocession seront à la charge du lotisseur

PERSONNEL

Régime Indemnitaire

Le Conseil Municipal décide d'intégrer à la délibération 2018-53 au régime indemnitaire tenant compte des fonctions de sujétions, d'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) cadre d'emploi des attachés territoriaux.

Apprentissage

Le Conseil Municipal autorise le maire à signer tout document relatif à ce dispositif, le contrat d'apprentissage ainsi que la convention conclue avec le centre de formation d'apprentis.

FINANCES

Ecole Jean Ferrat, classe de neige à Bellevaux, demande de participation

Le Conseil Municipal décide de participer au projet de classe de neige en prenant en charge les frais de transport.

Décision modificative investissement

Le Conseil Municipal décide de procéder aux mouvements de crédits :

- Salle Clément Ader (opération N° 20 - article 231) +10 000 €.
- Eclairage public (opération N°11 - article 231) +10 000 €.
- Equipements sportifs (opération N° 58 – article 231) -20 000 €.

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
 Arrondissement de DINAN – Canton DINAN ouest
 Séance du Conseil Municipal du 11 décembre 2025

Tarifs 2026

Le Conseil Municipal vote les tarifs 2026 :

DESIGNATION	TARIFS 2025	COMMISSION FINANCES TARIFS 2026
PECHE ETANG DU PARC DU VAL DROUET		
Association :commune	GRATUIT	GRATUIT
Association : hors commune	GRATUIT	GRATUIT
Carte à l'année : commune adulte	GRATUIT	GRATUIT
Carte à l'année : hors commune	GRATUIT	GRATUIT
Carte à l'année : enfant -12 ans hors commune	GRATUIT	GRATUIT
Prix journée : commune adulte et enfant	GRATUIT	GRATUIT
Prix journée : enfant de - 12 ans hors commune	GRATUIT	GRATUIT
Prix journée : adulte hors commune	GRATUIT	GRATUIT
CIMETIERE		
Concession		
* 30 ans	168,00 €	170,00 €
* plein terre 7 ans	68,00 €	69,00 €
Espace Cinéraire		
Menhirs		
* 10ans	260,00 €	260,00 €
* 15 ans	390,00 €	390,00 €
*20 ans	520,00 €	520,00 €
Dolmens		
* 10ans	305,00 €	320,00 €
* 15 ans	450,00 €	470,00 €
*20 ans	600,00 €	620,00 €
Cavurnes		
* 10ans	282,00 €	286,00 €
* 15 ans	424,00 €	430,00 €
*20 ans	565,00 €	573,00 €
INDEMNITE GARDIENNAGE EGLISE	204,00 €	210,00 €
BIBLIOTHEQUE L'IMAGIN'R		
Commune	GRATUIT	GRATUIT
Cartes d'abonnement égarées	2,00 €	GRATUIT
Beau livre	50,00 €	50,00 €
livre	20,00 €	20,00 €
Revue	6,00 €	6,00 €
CD	15,00 €	15,00 €
DVD	50,00 €	50,00 €
Commune	12,00 €	12,00 €
Cours informatique (par session)		

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
 Arrondissement de DINAN – Canton DINAN ouest
 Séance du Conseil Municipal du 11 décembre 2025

Hors Commune	Cours informatique (par session)	17,00 €	17.00 €
DROIT DE PLACE MARCHAND AMBULANT			
étalage de - 3 mètres linéaires		7,30 €	7,50 €
par mètre supplémentaire		3,20 €	3,30 €
PUBLICITE BULLETIN COMMUNAL			
Artisans et commerçants situés sur la commune		40,00 €	40.00 €
MAISON DES SPORTS - FOYER CULTUREL			
SCENE			
Vin d'honneur et évènements familiaux (1/2 J)		60,00 €	61.00 €
(réservés aux habitants de la communes)			
MATERIEL			
Commune	salle H. BOUCHER	couvert (l'unité)	0,50 €
		verres ou tasses	0,50 €
		100	16,20 €
		verres ou tasses	16,50 €
		150	23,80 €
		verres ou tasses	24,30 €
		200	32,00 €
		autre matériel	32,70 €
		0,50 €	0,50 €
Hors commune	salle H. BOUCHER	couvert (l'unité)	0,80 €
		verres ou tasses	0,80 €
		100	21,40 €
		verres ou tasses	21,90 €
		150	32,20 €
		verres ou tasses	32,90 €
		200	42,30 €
		autre matériel	43,20 €
		0,80 €	0,80 €
Commune	salle C. ADER	couverts 100	42,00 €
		couverts 150	63,50 €
		couverts 200	84,00 €
		couverts 250	105,50 €
		verres ou tasses	107,70 €
		100	16,30 €
		autre matériel	16,70 €
		0,45 €	0,50 €
Hors commune	salle C. ADER	couverts 100	74,00 €
		couverts 150	111,00 €
		couverts 200	148,00 €
		couverts 250	185,00 €
		autre matériel	151,00 €
		0,80 €	189,00 €
			0,80 €
VAISSELLES PERDUES OU CASSEES			
clips box		10,00 €	10,00 €
Assiette plate grande		3,00 €	3,00 €
Assiette creuse		2,70 €	2,70 €
Assiette plate petite		2,70 €	2,70 €

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
 Arrondissement de DINAN – Canton DINAN ouest
 Séance du Conseil Municipal du 11 décembre 2025

Assiette à dessert	2,40 €	2,40 €
Verre ordinaire	1,60 €	1,60 €
Verre ballon	1,80 €	1,80 €
Verre à vin	1,80 €	1,80 €
Flûte	1,80 €	1,80 €
Cuillère grande	0,50 €	0,50 €
Cuillère petite	0,20 €	0,20 €
Couteau	0,50 €	0,50 €
Tasse café	1,90 €	1,90 €
Tasse chocolat	2,50 €	2,50 €
Fourchette	0,50 €	0,50 €
Louche	15,00 €	15,00 €
Pichet	14,50 €	14,50 €
Plateau stratifié	10,70 €	10,70 €
Corbeille	6,00 €	6,00 €
Plat inox	8,70 €	8,70 €
Saladier	14,50 €	14,50 €
Grilles du four	7,10 €	7,10 €
Plaque de cuisson	24,70 €	24,70 €
Plat four 55mm	19,60 €	19,60 €
Couvercle	13,90 €	13,90 €
Plat gastro 100mm	22,50 €	22,50 €
Faitout alu Ø 40	98,00 €	98,00 €
Couvercle Ø 40	20,00 €	20,00 €
Faitout alu Ø 36	84,00 €	84,00 €
Couvercle Ø 36	16,70 €	16,70 €
Plat alu avec anses 45x36	110,00 €	110,00 €
BARRIERES	unité	1,35 €

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
 Arrondissement de DINAN – Canton DINAN ouest
 Séance du Conseil Municipal du 11 décembre 2025

Salle Clément ADER

ASSOCIATIONS COMMUNE		Tarif W-E		1/2 J		1 j	
		2025	2026	2025	2026	2025	2026
Tarif préférentiel pour un maximum de 3 locations par an							
Manifestation ½ journée				80 €	82 €		
Manifestation avec repas		190 €	194 €			92 €	94 €
Manifestation de nature culturelle sans repas		162 €		165 €			
2 manifestations : l'une avec repas l'autre sans repas		190 €	194 €				
		162 €	165 €				
Réveillon		400 €	408 €				
Option : Sono Vidéoprojecteur		30 €	30 €				
PRIVES							
Habitant de la commune	Salle	380 €	388 €	94 €	96 €	188 €	192 €
	Option : Sonorisation	50 €	50 €				
	Option : Vidéoprojecteur						
Habitant hors commune	Salle	547 €	558 €	140 €	143 €	280 €	286 €
	Option : Sonorisation	100 €	100 €				
	Option : Vidéoprojecteur						
Privé ou commerçant Tarif séance (danse...)		70 €	72 €				
Chèque Caution		600 €	600 €				
ASSOCIATION EXTERIEURE							
Réveillon				600 €			
Association extérieure Tarif séance (yoga, danse ...)		30 €	36 €				

Remise des clefs le vendredi en fonction des disponibilités de l'agent communal

Reprise des clefs en fonction des disponibilités de l'agent communal

Utilisation par les loueurs à partir du samedi matin pour les mois de septembre à janvier (répétition théâtre le vendredi soir à 20 h)

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
 Arrondissement de DINAN – Canton DINAN ouest
 Séance du Conseil Municipal du 11 décembre 2025

Salle Hélène BOUCHER

ASSOCIATIONS COMMUNE	Tarif W-E		1/2 J		1 J	
	2025	2026	2025	2026	2025	2026
Manifestation ½ journée			60 €	61		
Manifestation avec repas	101 €	103 €				
Manifestation de nature culturelle sans repas	93 €	95 €				
Réveillon	260 €	266 €				
PRIVES						
Habitant de la commune	202 €	206 €	60 €	61 €	109 €	111 €
Réveillon pour les habitants de la commune	320 €	326 €				
Habitant hors commune	347 €	354 €	87 €	89 €	174 €	178 €
Réveillon hors commune	510 €	520 €				
Privé ou commerçant Tarif séance (danse...)	44 €	45 €				
Association extérieure Tarif séance (yoga, danse...)	19 €	25 €				
Association extérieure			76 €	78 €	152 €	156 €
Chèque Caution	600 €	600 €				

Remise des clefs le vendredi en fonction des disponibilités de l'agent communal

Reprise des clefs le lundi en fonction des disponibilités de l'agent communal

Location journée et demi-journée sont applicables en semaine sauf vendredi

Pour les 2 salles :

L'APE Mosaique, la FNACA bénéficient du tarif associations de la commune

Gratuité pour le week-end Téléthon, les activités scolaires, Trélivan Animation pour Noël

Gratuité pour Dinan Agglomération, CLSPD

Tarif commune pour le personnel municipal

Le tarif association est appliqué à toute association de la commune qui respecte les conditions pour être reconnu comme tel

Bilans : cantine, garderie, accueil de loisirs

Cantine : Dépenses 141761.06 € Recettes : 76410.00 € Coût du service : 65357.02 €

Garderie : Dépenses 40218.51 € Recettes : 27072.34 € Coût du service : 13146.17 €

Accueil de loisirs : Dépenses 27086.42 € Recettes : 18370.16 € Coût du service : 8716.26 €

Convention de participation financière relative à l'utilisation du complexe sportif de Quévert

Le Conseil Municipal, autorise le maire à signer la convention de mise à disposition pour l'utilisation du complexe sportif de Quévert

ENFANCE JEUNESSE

Accueil de loisirs sans hébergement 2026 : tarifs et rémunération de l'équipe d'animation
Le Conseil municipal approuve l'organisation d'un Accueil de Loisirs Sans Hébergement du 6 juillet 2026 au 31 juillet 2026 inclus

- Vote les tarifs et les rémunérations de l'équipe d'animation
- Autorise le Maire à recruter l'équipe d'animation et à signer tout document se rapportant à ce dossier

QUOTIENT FAMILIAL	TARIF JOURNÉE 2025		TARIF JOURNÉE 2026 retenu	
	Commune	Hors Commune	Commune	Hors Commune
0-512	7,00	8,25	7,15	8,40
513-900	11,55	13,90	11,8	14,20
901-1500	14,25	17,45	14,55	17,8
>1500	16,80	19,50	17,15	19,90

QUOTIENT FAMILIAL	TARIF MINI-CAMP 2025		TARIF MINI-CAMP 2026 retenu	
	Commune	Hors Commune	Commune	Hors Commune
0-512	54,10	63,45	55,20	64,75
513-900	78,05	92,05	79,65	93,90
901-1500	92,60	109,25	94,45	111,45
>1500	105,10	120,70	107,20	123,15

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
Arrondissement de DINAN – Canton DINAN ouest
Séance du Conseil Municipal du 11 décembre 2025

Rémunération des animateurs (trices) 2026 :

Statut	Forfait journalier
Animateurs (trices) BAFA	SMIC en vigueur en juillet 2026
Animateurs (trices) BAFA avec option Surveillant de baignade	5,00€ de plus que le forfait animateur
Animateurs (trices) Stagiaires (rémunération au-delà des 14 jours de stage réglementaire)	SMIC en vigueur en juillet 2026 rémunération 5 jours en 2026

Semaine à 35 h, salaire forfaitaire à la journée indexé sur le SMIC en vigueur, incluant la garderie.
Congés payés 10 % du traitement forfaitaire brut.

Forfait déplacement directrice 70€

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Suzanne LEBRETON

La secrétaire de séance

Nathalie KERJEAN



